

EDITO Savoir faire et faire savoir

La bataille des télécoms en Europe

La situation des opérateurs de communications électroniques en Europe est au cœur de multiples débats nationaux et européens. Elle est également centrale dans la réflexion de la Commission européenne ayant conduit à la présentation du projet de règlement sur le marché unique des télécoms. S'il est vrai que les opérateurs européens ont vu, ces dernières années, leurs revenus diminuer, ces baisses résultent pour une bonne part de la crise économique particulièrement forte en Europe, car le secteur des télécoms n'est bien évidemment pas imperméable aux évolutions de conjoncture.

L'ouverture concurrentielle, quant à elle, n'a pas eu pour seul effet de faire baisser les prix : on a vu, avec l'entrée du quatrième opérateur mobile en France, à quel point ce marché s'est élargi. Les données de l'observatoire de l'ARCEP pour le troisième trimestre 2013 montrent que le nombre de clients a crû de plus de 8 millions (+12%) en deux ans. Le volume de l'ensemble des consommations (voix, SMS, données) croît également très vite. La concurrence incite aussi à l'innovation et à la différenciation des opérateurs, constituant un puissant moteur du renouvellement des infrastructures et du passage au très haut débit : les 10 milliards d'euros investis par les opérateurs en France l'an dernier en témoignent. Ce qui est vrai en France l'est aussi, dans une large mesure, ailleurs en Europe.

Les opérateurs européens se trouvent également à un moment particulier de leur histoire, marqué par le passage progressif, sur leurs réseaux fixes et mobiles, du haut au très haut débit. Cette phase de transition est délicate car elle correspond à la conjonction d'une baisse des revenus tirés des services traditionnels et de besoins de financement élevés pour le déploiement de nouveaux réseaux qui génèrent encore peu de revenus additionnels et pour lesquels les modèles d'affaires restent à préciser.

Les opérateurs américains, qui servent souvent de base de comparaison, ont entamé cette transition plus tôt. Mais cette avance tient moins à des différences de structure concurrentielle (les quatre principaux opérateurs mobiles européens représentent plus de 60% du marché européen, situation qui n'est pas si éloignée de celle des Etats-Unis) qu'à l'histoire : la 3G était pratiquement inexistante aux Etats-Unis, ce qui a conduit les opérateurs à « sauter » une génération, et les fréquences nécessaires ont été mises à disposition beaucoup plus tôt qu'en Europe où le processus n'est, pour la bande 800 MHz, pas partout achevé. En outre, il ne faut pas occulter deux réalités : les prix des services télécoms sont nettement plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe, pour les particuliers comme pour les entreprises, et la concentration des opérateurs y a détruit environ 500 000 emplois en dix ans. Le souhaite-t-on en Europe ?

Pour ce qui concerne le marché mondial des équipements de réseaux, la pression concurrentielle, elle aussi mondiale, n'a épargné ni les acteurs américains, ne laissant, parmi les acteurs de premier rang, que Cisco et la partie américaine d'Alcatel-Lucent, ni les acteurs européens (à nouveau Alcatel-Lucent, Nokia et Ericsson) qui représentent encore une part significative de ce marché.

Ces comparaisons invitent à une certaine modération dans les analyses et les déclarations. Le présumé retard européen ne peut se juger à l'aune de marchés aux histoires très différentes. Il est en revanche certain que les opérateurs européens peuvent compter sur une expertise reconnue, sur une proximité unique entre opérateurs et utilisateurs et sur la demande croissante de 500 millions de citoyens européens vivant dans des sociétés où le numérique occupe toujours plus de place. Bien sûr, les difficultés existent et ne doivent pas être niées. Elles peuvent amener à des réponses de politiques nationales ou européennes, mais celles-ci doivent reposer sur un constat réaliste des forces et des faiblesses de cette industrie de services indispensable à l'avenir de l'Europe. En résumé, la bataille est rude mais surement pas perdue, et les opérateurs français sont toujours plus innovants et pugnaces que jamais.



Jean-Ludovic SILICANI Président de l'ARCEP



■ A venir

27 janvier

Vœux de l'ARCEP à la Sorbonne (vers 17h30). **Réserver la date**.

12 décembre

Comité de prospective de l'ARCEP

10 décembre

Conférence de presse conjointe du CREDOC et de l'ARCEP de présentation de l'enquête annuelle sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française.

6 décembre

Réunion de la commission consultative des communications électroniques (CCCE).

4 décembre

Réunion plénière (à partir de 9h00) du GRACO (Groupe d'échanges entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs). **Réserver la date**.

26 novembre

Pierre-Jean Benghozi, membre du collège, participera au colloque sur l'aménagement numérique organisé par l'AVICCA, sur le thème : "Territoires et réseaux d'initiative publique".

20 novembre

Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, interviendra en keynote speaker au Digiworld 2013 organisé par l'IDATE, à Montpellier.

■ Dans le rétroviseur

8 novembre

Jean-Ludovic Silicani et Benoit Loutrel, directeur général, ont reçu Nasrolah Jahangard, le vice-ministre des communications et président de l'autorité de régulation des télécommunications d'Iran.

7 novembre

Jacques Stern, membre du collège, est intervenu dans le cadre de la conférence internationale sur la transition numérique en Afrique subsaharienne, organisée par le ministère de l'économie et des finances, dans la table ronde sur le thème : « les fréquences et la valorisation du dividende numérique ».

6 novembre

Jean-Ludovic Silicani a eu un échange avec Jean Launay, député du Lot, président de la commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques (CSSPPCE).

23 octobre

Réunion du comité de l'interconnexion et de l'accès, qui rassemble périodiquement tous les opérateurs et l'ARCEP.

17 octobre

Colloque annuel de l'ARCEP : « Quelles perspectives de création et de répartition de la valeur pour les télécoms ? » La vidéo des débats



LES NOUVELLES DE LA SEMAINE

■ Du côté de l'Autorité...

Cartes SIM et forfaits MtoM à la hausse : les chiffres clés de l'observatoire au 3ème trimestre 2013

Jeudi 7 novembre, l'ARCEP a publié les chiffres de son observatoire des services mobiles au troisième trimestre 2013. Au 30 septembre, on dénombrait :

- 75,5 millions de cartes SIM en service (+ 727 000 sur le trimestre et + 3,6 millions sur un an)
- 7,9 millions de cartes SIM souscrites auprès des opérateurs virtuels (MVNO), correspondant à 10,8% du marché en métropole
- 115,2% de taux de pénétration (en croissance de 1,2 point sur un trimestre)
- 53,1 millions de forfaits classiques (+1,1 million) et 6,5 millions de forfaits MtoM (+ 400 000)
- 41% de forfaits libres d'engagement, soit un doublement en moins de deux ans grâce au développement des offres sans engagement
- 2,7 millions de cartes SIM en service (+31 000 sur le trimestre) dans les départements et collectivités d'outre-mer.
 Contrairement à la métropole, cette progression provient exclusivement de l'accroissement du nombre de cartes prépayées (+29 000 sur le trimestre)

L'observatoire 🕞



Démarche qualité : l'ARCEP conserve sa certification ISO 9001

En octobre 2013, à l'issue d'un audit mené par AFNOR Certification, l'ARCEP a passé avec succès son second audit de qualité. Cette validation permet à l'Autorité de conserver sa certification ISO 9001, déjà renouvelée en novembre 2011, pour ses activités de facturation et de gestion et d'attribution des ressources rares (fréquences et numéros). Parmi les points forts du dispositif de l'ARCEP, AFNOR Certification a relevé la motivation et l'implication des collaborateurs de l'Autorité dans l'animation de la démarche qualité, la maturité du système ainsi que la satisfaction des utilisateurs. Il a également souligné l'efficacité des actions entreprises, en particulier les évolutions du système d'information, avec le déploiement du nouvel outil d'attribution des numéros (Bianca) et de l'extranet.

La démarche qualité ISO 9001 concerne quatre équipes de l'ARCEP et mobilise environ 45 personnes (en comptant les ressources humaines, le service juridique et le service informatique, supports des activités opérationnelles).

Cette démarche traduit la volonté de l'ARCEP d'apporter à ses interlocuteurs des garanties de régularité juridique et un contrôle du dispositif de facturation, ainsi qu'une efficacité de traitement des demandes d'attribution de ressources en fréquences et en

numéros. Les activités d'attribution de fréquences au fil de l'eau ont représenté 1205 décisions en 2012, tandis que la gestion courante des ressources en numérotation a donné lieu à 280 décisions. Grâce à sa démarche qualité, l'Autorité a pu ainsi améliorer les procédures de traitement des dossiers, favoriser une meilleure communication entre les équipes et prévenir d'éventuels dysfonctionnements.

Colloque 2013 de l'ARCEP : un franc succès pour la diffusion vidéo des débats



Le colloque annuel de l'Autorité sur les perspectives de création et de répartition de la valeur pour les télécoms s'est déroulé le 17 octobre dernier à Paris en présence de près de 300 participants.

Les débats étaient retransmis en vidéo sur internet. Ils ont réuni au total 1 635 personnes en direct et en simultané et provoqué près de 50 000 connexions. Le nombre de consultations sur mobiles et tablettes a atteint 42 209 connexions en direct.

Le nombre total de visionnage de la VOD en ligne atteint 45 450 au 4 novembre. Elle a aussi été très consultée sur mobiles et tablettes avec un nombre total de 92 900 connexions.

Des actes du colloque sont en cours de préparation et seront diffusés prochainement.

Prochain rendez-vous vidéo en direct sur le site de l'ARCEP : la réunion plénière du GRACO, le 4 décembre prochain.

Le compte rendu du colloque

■ Ailleurs...

La FNCCR publie une étude sur les réseaux et territoires intelligents

La FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies) a publié, le 6 novembre, une étude sur les « Réseaux et territoires intelligents : quelles contraintes et quel positionnement pour les collectivités ? ». Cette étude fait suite à une réflexion prospective engagée dès le début de l'année 2013 sur les « smart grids » et, plus largement, les « territoires intelligents ». La FNCCR y analyse l'apport du numérique dans la gestion et l'évolution des réseaux et des systèmes dont ses adhérents ont la charge, en portant une attention particulière au big data, dans une approche spécifique aux collectivités territoriales et aux services publics qu'elles ont la responsabilité d'assurer.





DU COTÉ DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les premières conventions « France très haut débit » signées à Lille

Le 28 octobre 2013, les deux premières conventions « France très haut débit » ont été signées à Lille entre l'Etat, la communauté urbaine de Lille Métropole, et les opérateurs Orange et SFR. Philippe Distler, membre du collège de l'ARCEP, représentait l'Autorité à la signature de cette convention.

Fleur Pellerin, ministre chargée de l'économie numérique, a rappelé les deux principaux objectifs visés par les collectivités territoriales et le Gouvernement, à travers ces conventions : « permettre tout d'abord de préciser, d'encadrer et de sécuriser les zones de déploiements FttH des opérateurs privés [...] et, parallèlement, institutionnaliser un dialogue entre les collectivités territoriales et les opérateurs dans un souci de solidarité et d'aménagement numérique du territoire ».



En pratique, la convention « France très haut débit » apporte de la transparence sur la planification et les réalisations de déploiements ainsi que des instruments de suivi qui permettront de veiller au bon respect des engagements pris par les opérateurs. La ministre a souligné, par ailleurs, que ce texte permet d'envisager une priorisation de

certaines zones ne bénéficiant pas d'un bon haut débit, et prévoit, en cas de défaillance d'un opérateur privé, la possibilité d'un déploiement public alternatif, pouvant recevoir un soutien financier de l'État dans les conditions fixées par le plan France très

Le cas lillois illustre la logique de la convention « France très haut débit". L'agglomération lilloise avait engagé, il y a trois ans, un projet de réseau d'initiative publique (RIP) prévoyant des déploiements sur une partie de son territoire, compte tenu d'annonces imprécises des opérateurs. La nouvelle convention, sécurisant les engagements de déploiement des opérateurs, a conduit les élus de l'agglomération lilloise à renoncer, à l'unanimité, au projet de RIP, économisant ainsi près de 30 millions d'euros de subventions.

Outre les quatre communes très denses de l'agglomération sur lesquelles les opérateurs déploient leurs réseaux en parallèle, Orange et SFR ont précisé leurs engagements de déploiement sur l'intégralité du territoire de Lille Métropole (11 communes pour Orange et 70 communes pour SFR). L'engagement pris est de rendre raccordables au FttH l'ensemble des logements et locaux professionnels de la métropole lilloise d'ici 2020.

Selon Pierre Louette, secrétaire général d'Orange, la convention « France Très haut débit » est particulièrement exigeante mais représente « la stabilité » que les opérateurs ont toujours réclamée, pour « déployer et investir ». Il a rappelé que les équipements déployés seront ouverts à tous les opérateurs, conformément au cadre fixé par l'ARCEP. Le président de SFR, Jean-Yves Charlier, a également fait part de son optimisme : « le but de SFR est de contribuer à faire de Lille une métropole numérique exemplaire [...] une smart-city au service de ses entreprises et de ses citoyens ».

Pour Martine Aubry, présidente de Lille Métropole, grâce à « la pression amicale, mais néanmoins ferme, de la ministre Fleur Pellerin », les opérateurs ont apporté la garantie que toutes les communes bénéficieront d'un accès au FttH d'ici 2020.

Le modèle de convention-type 🌘

A noter dans vos agendas : le prochain GRACO plénier se tiendra le 4 décembre

08/11/2013 18:11 4 sur 7

Comme chaque année, le groupe d'échanges entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) clôt ses travaux de l'année par une réunion plénière. Elle se tiendra cette année le mercredi 4 décembre de 8h30 à 13h.

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui les véritables chefs d'orchestre de l'aménagement numérique des territoires. Un peu partout en France se mettent en place des projets de grande envergure de déploiement du très haut débit. L'Etat accompagne cette dynamique avec, en 2013, la mise en place du plan France très haut débit. Restent encore de nombreux défis à relever pour les collectivités qui s'y engagent et, parmi eux, celui de saisir les opportunités technologiques sans remettre en question l'objectif final du très haut débit pour tous et de réussir à consolider dans le temps la bonne articulation de l'action publique avec les investissements des opérateurs privés. Ces thématiques seront abordées au cours de la plénière à travers deux tables rondes, respectivement animées par Pierre-Jean Benghozi et Philippe Distler, membres du collège de l'ARCEP. Le GRACO plénier est ouvert aux élus et membres des services des collectivités, aux opérateurs, aux administrations, aux équipementiers, aux consultants et à la presse. Vous pouvez d'ores et déjà consulter le programme et vous inscrire.

Le programme 🌔

La page dédiée au GRACO (



Renaud Chapelle est nommé conseiller du directeur général de l'ARCEP, en charge des relations avec les élus

L'ARCEP est de plus en plus amenée à interagir avec les collectivités territoriales que ce soit dans le cadre des projets de réseaux d'initiative publique, sur les problématiques de couverture mobile, de service universel ou encore d'activités postales. Cette action implique de nombreux échanges avec les élus. Depuis le 15 octobre 2013, Renaud Chapelle assure, auprès du directeur général et en liaison étroite avec le cabinet du président, l'interface entre les services de l'ARCEP et les élus, en particulier en ce qui concerne les projets qu'ils engagent sur leurs territoires.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Renaud Chapelle a commencé son parcours professionnel au Parti radical, en 1994, en tant que directeur des études. Arrivé à l'ART en 1998, il a exercé les fonctions de responsable des relations extérieures avant de participer à la mise en œuvre du nouveau cadre communautaire. De 2004 à 2007, il est membre de cabinets ministériels. En 2007, il rejoint l'Association française des opérateurs mobiles en qualité de responsable des affaires publiques. Depuis janvier 2008, il était directeur adjoint du haut et du très haut débit et des relations avec les collectivités territoriales (aujourd'hui « direction de l'accès fixe et des relations avec les collectivités territoriales ») à l'ARCEP.



CONSOMMATEURS

Les modalités d'application de la conservation du numéro fixe

Un arrêté publié au Journal officiel le 1er novembre a homologué la décision de l'ARCEP précisant les modalités d'application de la conservation des numéros fixes.



Portabilité

Cette révision de la procédure de conservation des numéros fixes fait suite à un vaste chantier, lancé en 2011 par l'Autorité. Elle prend en compte les travaux menés par les opérateurs et l'association pour la portabilité des numéros fixes (APNF), mais également les retours exprimés à la suite d'une consultation publique menée en avril et mai 2013. La décision établit les obligations suivantes pour les opérateurs grand public.

Immédiatement :

- réduction du délai de portage à 3 jours ouvrables, sous réserve de la disponibilité de l'accès :
- clarification des règles d'indemnisation en cas de retard ou d'abus dans la mise en œuvre de la prestation de conservation du numéro fixe :
- information harmonisée des abonnés tout au long du processus de conservation du numéro.

A partir d'octobre 2014 :

• mise en œuvre d'une période de quarantaine : tout abonné résiliant son contrat pourra demander la conservation de son numéro fixe pendant 40 jours après la résiliation.

Au 1er octobre 2015 :

- création d'un relevé d'identité opérateur (RIO) fixe, à l'instar du RIO déjà en place sur le marché mobile ;
- mise en service d'un outil dédié aux opérateurs permettant d'identifier plus facilement la référence de l'accès support du service de téléphonie fixe de l'abonné afin de faciliter le changement d'opérateurs avec conservation du numéro.

Pour plus d'information sur la conservation du numéro fixe, les consommateurs peuvent consulter <u>la fiche explicative</u> correspondante sur le site consommateurs de l'ARCEP : $\underline{\text{telecom-infoconso.fr}}$

NB: Nous aborderons l'évolution du processus pour les abonnés entreprise dans la prochaine lettre hebdo.

L'arrêté d'homologation

La décision de l'ARCEP





AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Réunion du Conseil européen dédiée au numérique

Le Conseil européen, qui rassemble les chefs d'Etat et de gouvernement des 28 Etats membres de l'Union européenne, consacrait sa réunion des 24 et 25 octobre derniers au numérique, afin de tirer le bilan des travaux de l'Europe en la matière. Les discussions se sont organisées autour de cinq thèmes : investissement, marché unique, amélioration des compétences, innovation, services et commerce. Dans ses conclusions, le Conseil européen a appelé à la création d'un « marché unique intégré pour les produits et services numériques et les télécommunications, qui profite aux consommateurs et aux entreprises ». Les questions de fiscalité et de services numériques ont également été abordées, comme l'avait appelé de ses vœux la ministre chargée du numérique, Fleur Pellerin, lors du mini-sommet numérique organisé à Paris fin septembre.

Le Conseil a aussi dressé une liste de priorités de négociations. Il a ainsi appelé à l'adoption, avant la fin de la législature, des propositions législatives en matière d'identification électronique et de services de paiement. Le projet de règlement sur la réduction des coûts de déploiement de l'infrastructure très haut débit devrait être adopté « rapidement », tandis que celui sur le marché unique des communications électroniques devrait l'être « en temps voulu » et après un « examen approfondi.»

Tarifs de gros du haut débit : la Commission européenne demande au régulateur espagnol de retirer sa proposition

Le 28 octobre dernier, la Commission européenne a officiellement demandé au régulateur espagnol des télécommunications (la CNMC) de retirer ou de modifier sa proposition fixant les prix réglementés que l'opérateur dominant, Telefónica, peut demander aux autres opérateurs qui souhaitent vendre des services de haut débit via son réseau.

La Commission estime que la méthode utilisée par la CNMC manque de transparence et présente une part d'arbitraire, le régulateur n'ayant pas suffisamment justifié les prix fixés. Dans son avis rendu début août, l'ORECE - Organe des régulateurs européens des communications électroniques -, avait déclaré partager une partie des doutes exprimés par la Commission.

Le communiqué de la Commission 🌘



Terminaison d'appel fixe : la Commission européenne demande à BNetzA de modifier sa méthode de fixation des plafonds tarifaires

En mai 2013, l'autorité allemande de régulation du secteur des communications électroniques (BNetzA) a notifié à la Commission européenne son projet d'analyse du marché de la terminaison d'appel fixe. Dans ce projet, BNetzA propose d'imposer à deux opérateurs (Netzquadrat et T&Q) que leurs tarifs de terminaison d'appel fixe reflètent les coûts complets sous-jacents. Le régulateur s'écarte ainsi de la recommandation de la Commission européenne de 2009 sur les terminaisons d'appels (fixes et mobiles) qui prévoit de retenir les coûts incrémentaux de long terme comme référence de coût pour fixer les plafonds tarifaires de ces prestations de gros.

La Commission ainsi que l'ORECE, saisi pour avis, ont émis de sérieux doutes sur la conformité de cette décision avec le cadre communautaire applicable et ont rejeté les arguments avancés par BNetzA fondés sur les particularités du marché allemand. Les deux instances ont par ailleurs souligné que cette décision pourrait remettre en cause le processus d'harmonisation des marchés européens.

Le 21 octobre, la Commission européenne a par conséquent adopté une recommandation demandant à BNetzA de modifier, avant le 1er février 2014, les remèdes tarifaires formulés dans sa décision d'analyse du marché de la terminaison d'appel fixe afin de mettre en œuvre la méthode des coûts incrémentaux de long terme, telle que décrite dans sa recommandation de 2009.

Le régulateur iranien en visite à l'ARCEP



Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, et Benoit Loutrel, directeur général, ont reçu le 8 novembre, le président de l'autorité de régulation des télécommunications d'Iran, Nasrolah Jahangard, pour un échange approfondi sur l'approche française de la régulation des télécommunications et de l'internet.

Conférence internationale sur la transition numérique



Jacques Stern, membre du collège, est intervenu le 7 novembre dans le cadre de la conférence internationale sur la transition numérique en Afrique subsaharienne réunissant 17 pays, organisée par le ministère de l'économie et des finances, dans la table ronde sur les fréquences et la valorisation du dividende numérique. L'objectif principal de cette conférence était de sensibiliser les ministres africains au potentiel de développement lié à la transition numérique et de partager le savoir-faire français en la matière.

Etats-Unis : deux nouveaux commissaires nommés à la FCC, dont le nouveau président



Thomas Wheeler, nouveau président de la FCC Le 4 novembre 2013, Thomas Wheeler (du Parti démocrate) a pris ses fonctions à la tête de la FCC, le régulateur américain. Un nouveau commissaire a également été nommé, Michael O'Rielly (du Parti républicain). Thomas Wheeler connait bien le secteur des TIC, il a notamment présidé l'Association nationale de la télévision par câble et la Cellular Telecommunications & Internet Association. Avant d'en devenir président, il était membre de Capital Partners, une importante société de capital-risque dont le siège est à Washington.

ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

« FUN » : la France lance les cours en ligne ouverts à tous

Le 28 octobre dernier, le Gouvernement a lancé FUN (France université numérique), sa plate-forme nationale de cours en ligne.

Objectif de ce Mooc* à la française : permettre à 100 % des étudiants de disposer de cours numériques en 2017. Cette initiative publique - qui sera financée à hauteur de 12 millions d'euros dans le cadre du programme d'investissements d'avenir- vise à fédérer les projets des universités et écoles françaises pour leur donner une visibilité internationale, et permettre à tous les publics d'accéder à des cours variés et de qualité où qu'ils soient. La plate-forme est ainsi mise à la disposition des établissements de l'enseignement supérieur français et de leurs partenaires académiques dans le monde entier. Des cours



de l'école polytechnique, de Centrale, Science-Po ou encore de l'institut Mines Télécoms seront bientôt accessibles sur des thèmes aussi variés que le développement durable, l'espace monde, ou ... les réseaux mobiles! Mines Télécoms proposera notamment deux cours: « Introduction aux réseaux mobiles » et « Principes de réseaux de données ». Dispensés par des professeurs de l'Institut, ces cours intègreront des vidéos et des quizz sur huit semaines. Les premiers contenus seront disponibles en janvier 2014, mais il est d'ores et déjà possible de s'inscrire à ces cours.

*Massive Open Online Course (« Cours en ligne ouverts à tous »)

La vidéo de présentation

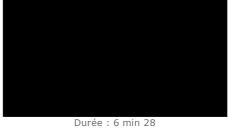
Pour en savoir plus





Londres, capitale numérique Reportage au cœur de la Tech City et interview de Benjamin Southworth, Tech City Investment Organization

Les métropoles internationales sont en concurrence pour attirer investisseurs et entreprises. L'attractivité numérique est devenue un facteur clef de cette compétition. C'est pourquoi au Royaume-Uni, le gouvernement et la ville de Londres ont lancé " Tech City ", une initiative visant à capitaliser sur l'après JO 2012 et à attirer des entreprises du secteur numérique. Tech City : ce nom de baptême désigne à la fois un quartier numérique - qui s'étend à l'est de Londres, jusqu'au parc olympique - mais aussi un ensemble de mesures destinées aux startup, mise en oeuvre par un organisme d'action et de communication : la Tech City Investment Organization (TCIO) .



© ARCEP - novembre 2013

Reportage au cœur du quartier numérique londonien et interview de Benjamin Southworth, directeur général adjoint de TCIO. Avant d'explorer, la semaine prochaine, l'écosystème numérique parisien.



ILS ONT DIT ...

"It's really outrageous that the National Security Agency was looking between the Google data centers, if that's true. The steps that the organization was willing to do without good judgment to pursue its mission and potentially violate people's privacy, it's not OK."

(L'interception de données Google par l'agence nationale de sécurité (NSA) est tout à fait scandaleuse, si cela est vérifié. Nous n'approuvons pas les mesures que l'agence a pu mettre en œuvre, en méconnaissant la finalité de ses missions, et, potentiellement, en violant la vie privée des utilisateurs.)

Eric Schmidt, PDG de Google, dans une interview au Wall Street Journal, le 4 novembre.



CHIFFRE DE LA SEMAINE

+ 42 %

En 2013, le marché mondial des jeux sur mobile est en croissance de 42%, selon Gartner. Il devrait atteindre un chiffre d'affaires de 93,3 milliards de dollars en 2013 (soit une croissance de +18,3% par rapport à 2012).

Pour en savoir plus

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes en cliquant ici.

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes 7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15 Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98